



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ET DU GROUPE

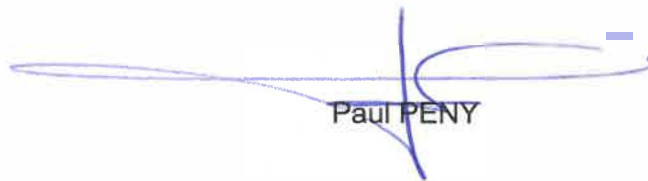
Paris, le 10 novembre 2021.

Le Directeur

Note relative à la mise en œuvre de la journée de solidarité au titre de l'année 2022

En application de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en date du 30 juin 2004, la journée de solidarité sera réalisée à la Caisse des dépôts et consignations selon les modalités précisées ci-dessous :

- Agents aux horaires variables : augmentation du temps de travail annuel de 7h00, à raison de 1h45 par trimestre (ce temps est proratisé pour les agents à temps partiel).
- Cadres relevant du forfait-jours « comité exécutif » : suppression d'un jour « Directeur général »
- Agents au forfait 209 ou 218 jours ou à horaires fixes: suppression d'un jour RTT.



Paul PENY

Copie: Jean-Marie FOUCAULT (pour information des organisations syndicales)